

M. Lambert: D'accord, monsieur le président. Alors, je vais m'adresser à vous, et par votre intermédiaire aux députés de l'opposition à qui je parlais directement. J'allais dire qu'ils provoquaient ces discours, car ils n'ont pas le privilège exclusif de faire toutes sortes de critiques sans qu'il y ait réplique.

On vous en remercie...

Une voix: Merci.

M. Lambert: ...de telle sorte de discours. J'ai trouvé cette attitude un peu étroite, étant donné ce que nous essayons de faire. Alors, j'espère bien qu'après des heures d'une campagne électorale qui aurait dû avoir lieu ailleurs, nous aurons l'appui des messieurs d'en face.

(Traduction)

Je dois dire que ce projet de loi a directement trait aux rapports entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec en ce qui concerne l'aide aux universités. C'est le principal objet du bill. On aurait pu croire,—surtout chez ceux d'entre nous qui viennent d'autres régions que la province de Québec,—que les députés de cette province, et je parle en ce moment de ceux qui font partie de l'opposition, même s'ils se rendent compte que le plan n'a pas complètement réussi jusqu'ici, au lieu de défigurer, de contourner la question et d'essayer d'y introduire de la basse politique, ce qui, à mon avis, était absolument inutile, auraient dit: "Très bien, l'objectif est réalisé et il faut en remercier le bon sens de certaines gens".

Somme toute, si l'on s'arroge l'autorité exclusive de négocier ou de prendre certaines dispositions, on rencontrera certainement des difficultés. Mais si d'autres peuvent atteindre le but qu'on se proposait, pourquoi faire comme le chien du jardinier? C'est peut-être la meilleure façon,—si l'on me permet l'expression de "chien du jardinier",—de qualifier cette attitude. On ne m'accuserait peut-être pas, en l'occurrence,—et j'en ai eu le sentiment,—de faire la leçon à la Chambre; on considérerait plutôt comme objectives mes observations sur une question à laquelle, et nous sommes heureux de le constater, on a trouvé une réponse. Voici un bill qui permettra d'aider les universités de la province de Québec; elles recevront alors la même aide que celle des autres régions du pays. Franchement, monsieur l'Orateur, nos universités d'un bout du pays à l'autre ont besoin de beaucoup d'aide si nous voulons donner à nos jeunes la meilleure éducation possible, à laquelle j'estime qu'ils ont droit, en développant et en protégeant les meilleures aptitudes intellectuelles de notre nation canadienne.

[M. Habel.]

M. l'Orateur: Je dois dire à la Chambre que si le ministre prend maintenant la parole il mettra fin au débat.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous en sommes au quatrième jour de débat sur la motion tendant à la deuxième lecture de ce bill. Le débat a été extraordinairement animé et d'un intérêt soutenu. Nous avons vu des choses extraordinaires durant ce débat. La plus extraordinaire, je suppose, a été de voir le chef de l'opposition (M. Pearson) et son principal lieutenant à la Chambre, le député de Laurier (M. Chevrier) diverger d'opinion à propos de ce bill. J'en aurai davantage à dire sur ce sujet.

Chose encore plus extraordinaire, on a vu l'opposition se lancer dans un débat sans savoir comment elle allait voter. Peut-on imaginer, monsieur l'Orateur, que des députés sérieux aient dû attendre le troisième jour du débat avant que l'un d'eux puisse indiquer comment lui et son parti allaient voter? Les députés se rappelleront qu'il y a une quinzaine environ, lorsque le député de Laurier a ouvert le feu pour l'opposition, je lui ai demandé, à la fin de ses observations ou plutôt, devrais-je dire, de sa condamnation du bill, comment il allait voter et il ne pouvait ni ne voulait me le dire.

Le deuxième jour du débat, un autre député assis au premier rang de l'autre côté de la Chambre, le député de Lévis (M. Bourget) a aussi condamné le bill. A la fin de ses observations j'ai pris la parole pour lui demander dans quel sens il allait se prononcer. Il n'a pas voulu, ou il n'a pas pu, me dire dans quel sens il voterait. Les délibérations en étaient déjà à leur troisième jour, avant que les libéraux découvrent comment ils allaient voter à la fin du débat.

Quel comportement extraordinaire, monsieur l'Orateur! Vers la fin du troisième jour, l'opposition officielle a finalement décidé, après toutes les attaques que les membres de son parti avaient lancées contre le projet de loi, elle allait cahin-caha se prononcer en faveur du bill à la fin de la discussion.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des bills privés et bills publics, ceux-là ayant priorité en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

JEAN BRASGOLD MARTZ

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea, en vue de l'étude du bill n° SD-43, présenté par M. McCleave et tendant à faire droit à Jean Brasgold Martz.